

Volume 4 – Annexes à l'étude d'impact sur l'Environnement (EIE) – 01/2026

Remarques complémentaires à la contribution n°104 du 15 mai 2026 à 15h39 sur la ZIV (Zone d'Influence Visuelle)

Contribution complémentaire n°1

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Permettez-moi d'apporter des remarques complémentaires à ma contribution n°104 du 15 mai 2026.

*L'illustration n°9 - Rapport d'échelle et distance aux éoliennes* de la page 9 est trompeuse car elle ne tient pas compte de la taille prévue des éoliennes du projet Mélusine : 200 m de haut en bout de pale (verticale).

Cette illustration minimise (volontairement ?) l'impact visuel des éoliennes fonction de la distance.

Un calcul précis pour un hauteur d'observation de 1,70 m (qui est la hauteur standard généralement retenue) d'éoliennes entièrement visibles, du pied du mât à l'extrémité de pale en position verticale, situées à la même altitude que l'observateur, donne les résultats suivants en fonction de la distance, en degrés :

- à 250 m : 38,81° (à comparer aux 23,0° de l'illustration n°9),
- 500 m : 21,82° (16,0°),
- 1.000 m : 11,31° (8,5°),
- 2.000 m : 5,71° (4,0°),
- 4.000 m : 2,88° (2,0°),
- 6.000 m : 1,91° (1,5°),
- 8.000 m : 1,43° (1,0°).

Contrairement aux hypothèses soi-disant « maximisantes » présentées par Artifex pour le promoteur Q Energy, l'effet réel correspondant aux éoliennes du projet Mélusine de Jazeneuil de l'illustration n°9 est au contraire « minimisé ».

Cette illustration ne correspond ni au projet Mélusine, ni à la date de mise à jour du 01/2026 de ce dossier (en fait date de publication). Il est beaucoup plus facile de faire du copier-coller, en fait inadapté, que de prendre le temps de faire un petit calcul simple d'angle avec la fonction « arc tangente ».

Encore une raison de s'opposer à ce projet Mélusine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en mon profond respect.

T. de SAINT VICTOR